

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juin 2019

LUTTER HAINES INTERNET - (N° 1785)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CL27

présenté par
Mme Brulebois

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 6, insérer l'article suivant:

« Les règlements intérieurs des écoles, collèges et lycées font état du dispositif de la loi, des voies de recours et des peines encourues. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le développement de la haine sur internet touche particulièrement la jeunesse qu'il convient donc de sensibiliser sur les risques et les sanctions existants en la matière.